



Taxe d'ordures menageres remontant a 2003

Par **teysseyre**, le **04/11/2008** à **09:52**

bonjour,
pouvez vous me dire svp est ce que mon proprietaire a le droit de me reclamer aujourd'hui la
taxe des ordures menageres depuis 2003,date de la mise en route du bail qui n'a jamais ete
renouvele et qui ne ma jamais demande a ce jour,peut t'il remonte jusqu'a la ou doit il me
compter qu'a partir de cette annee 2008
je vous remercie a l'avance

Par **ellaEdanla**, le **05/11/2008** à **14:20**

Bonjour,

en matière de loyers et charges la prescription est de 5 ans.
Votre propriétaire peut donc vous réclamer les 5 dernières années.

Toutefois, s'il s'agit d'un contrat de location pour une habitation principale louée vide, il serait
bon de lui rappeler les termes de l'[art 23 L 06/07/89](#). En effet, en principe il doit régulariser les
charges au moins une fois par an.

Cordialement.